

Bénéfices de liquidation

La spécificité de l'évaluation des éléments imposables liés aux bénéfices de liquidation soulève généralement de multiples questions.

Pour tout renseignement et calculs à ce sujet, veuillez contacter M. Martial Fleury, chef de la Section des personnes physiques, tél. 032 420 55 62.